Messe anniversaire pour Mgr Dufresne

Le vendredi 20 janvier, à 10 h. 30, sera chantée dans la chapelle du grand séminaire, pour Mgr Dufresne, une messe anniversaire présidée par Mgr l'Evêque. Son Excellence recommande à ses prêtres d'avoir, ce jour-là, une intention dans leurs prières pour leur ancien supérieur de séminaire.

## **ANGERS-ROME 1950**

1º Pèlerinage de Pâques

Il est réservé exclusivement aux garçons. Les jeunes filles qui désirent aller à Rome se joindront au Pèlerinage de la Pentecôte ou attendront un pèlerinage de la Jeunesse Féminine catholique, prévu pour septembre.

L'Anjou aura pour Pâques une belle représentation.

Les inscriptions ne sont pas encore closes et déjà une cinquantaine de jeunes ont donné leur nom. Dans les différents mouvements ou Collèges, des bons de participation sont en circulation et permettront l'envoi de quelques délégués.

Nos jeunes seront les prémices de l'Anjou à Rome.

## 2º Pèlerinage des paroisses de France

C'est celui de la Pentecôte. Tous y sont conviés.

Déjà les inscriptions arrivent à un rythme régulier et satisfaisant. (La date limite est fixée au 31 mars.)

On a l'impression très nette que tous ceux qui en ont le moyen et le loisir font un effort pour aller à Rome gagner le jubilé de l'Année

Sainte. Ils seront certainement nombreux.

Mais ce sont des isolés dont le geste n'engage qu'eux-mêmes. Il est à souhaiter que d'autres, beaucoup d'autres, partent au nom de leur paroisse, de leur canton, mandatés par eux, soutenus par eux pécuniairement et spirituellement. Alors ce sera vraiment tout le diocèse qui sera, grâce à eux, rassemblé près du Pape dont ils rapporteront à tous les consignes et les bénédictions.

Le moyen, c'est de placer, dans chaque paroisse, dans chaque canton, les bons de participation que le Comité de l'Année Sainte a fait imprimer. Ils sont par carnets de 10 ; et chaque bon représente

100 francs.

27 carnets placés correspondent à un voyage complet en 3° classe et logement en Pension religieuse.

Plusieurs paroisses peuvent se réunir pour constituer la somme

nécessaire à l'envoi d'un représentant.

Il convient que l'entente se fasse entre paroisses avec l'accord de MM. les Doyens. Aussi, le Comité a-t-il demandé à ceux-ci de bien vouloir assumer cette responsabilité et de prendre, au besoin, toute initiative opportune.

Le Secrétariat de l'Année Sainte, 10, rue du Vollier, tient donc à la disposition de MM. les Doyens et Curés les séries de 27 carnets qui

leur seront nécessaires.

3º Livre d'or

Ce sera le rôle des délégués paroissiaux ou cantonaux de présenter au Souverain Pontife le Livre d'Or du diocèse.